

Règles de fonctionnement de l'Ecole de Natation Saison 2024/2025

Toute personne inscrite en cours de natation au sein du Renens Natation s'engage à respecter les règles de fonctionnement.

Tarifs et conditions de résiliation ou remboursement :

- **Chaque cours vous est facturé 20 CHF** (facturé au trimestre en fonction du nombre de séances proposées) avec un **engagement sur un trimestre complet. Tout trimestre commencé est donc dû. Les participants devront s'acquitter du montant de la facture trimestrielle au maximum 30 jours après l'établissement de celle-ci.** Dans le cas d'une absence de paiement, le participant se verra refuser l'accès au bassin.
- **Toute démission doit se faire par mail et être connue avant la fin du trimestre en cours** (avant le 17 novembre 2024 pour le 2^e trimestre, avant le 09 mars 2025 pour le 3^e trimestre). **A noter que le renouvellement de votre inscription est automatique d'un trimestre à l'autre.**
- **Pour toute démission tardive** (après les dates ci-dessus), **une facture de 50 CHF vous sera adressée. Une démission tardive ou absence de démission entraînera la facturation et donc l'obligation de paiement du trimestre si celui-ci a débuté.**
- **Les cours manqués ne sont pas remboursés** sauf sur certificat médical entraînant un arrêt de 4 cours consécutifs. Celui-ci devra nous être remis par courriel au plus vite.

Organisation et divers :

- **Une carte d'accès à la piscine vous sera attribuée à votre première inscription pour les cours à la piscine Mottier du Mont-sur-Lausanne.** Vous devez impérativement l'utiliser pour accéder aux vestiaires. **Toute carte perdue vous sera facturée 20 CHF** et celle-ci vous sera demandé en cas d'arrêt des cours.
- Les **parents n'ont pas accès au bassin.** L'accès aux gradins à la piscine du Mont/Lausanne reste libre, mais uniquement aux gradins sans passer par le bassin. **Pour la piscine de la Plaine à Chavannes le mercredi, les vestiaires et hall doivent être évacués impérativement avant 15h.**
- Les enfants sont pris en charge par les moniteurs dès leur arrivée au bassin, **les vestiaires sont sous la responsabilité des parents. Les conditions d'accès aux vestiaires et gradins peuvent varier en fonction des normes en vigueur.**
- **Le Renens-Natation décline toute responsabilité** pour les vols et pour tout dommage subi par le membre à la suite d'un accident, d'une blessure ou d'une maladie contractée lors de l'utilisation des installations.
- **Le Renens-Natation se réserve le droit de changer les enfants de niveau** et donc de groupe pour une meilleure homogénéité de nos cours et ce même en cours de saison.
- **Pensez à vous réinscrire** d'une saison à l'autre, car votre réinscription ne se fait pas de manière automatique contrairement au renouvellement automatique au trimestre.

Je certifie avoir bien pris connaissance des règles de fonctionnement de l'Ecole de Natation et m'engage à les respecter.